Demande internationale de brevet

Redevances au 1er janvier 2016

Montant des redevances
selon le traité de coopération
en matière de brevets (PCT)

Conditions de paiement

INPI

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

MONTANT DES REDEVANCES AU 1ER JANVIER 2016

<table>
<tr><th colspan="2">Redevance</th><th>Montant</th><th>Délai de paiement</th></tr>
<tr><td colspan="2">Transmission</td><td>62 €</td><td rowspan="5">1 mois
à compter du dépôt</td></tr>
<tr><td rowspan="3">Dépôt</td><td>Papier</td><td>1 219 €</td></tr>
<tr><td>Electronique</td><td>1 036 €</td></tr>
<tr><td>supplément par feuille à compter de la 31ème</td><td>14 €</td></tr>
<tr><td colspan="2">Recherche</td><td>1 875 €</td></tr>
<tr><td colspan="4">Supplément pour paiement tardif :
50 % du montant des redevances impayées (minimum égal à 60 €
et maximum égal à 50 % de la redevance internationale de dépôt (609.50 €)</td></tr>
</table>

CONDITIONS DE PAIEMENT

Vous pouvez payer :
- par chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'INPI
- par mandat
- par prélèvement sur un compte client ouvert auprès de l'Agent comptable de l'INPI
- en espèces ou par carte bancaire, uniquement si vous vous déplacez à l'INPI pour déposer votre dossier
- par virement bancaire sur le compte de l'INPI : les références bancaires de l'INPI sont disponibles auprès de l'agence comptable de l'INPI.

Le mandat ou l'ordre de virement doit obligatoirement comporter l'objet du paiement, c'est à dire « Demande PCT », suivi du n° PCT ou, à défaut, du nom du déposant.

www.inpi.fr

INPI

Contact

Nom du contact
Téléphone
E-mail

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE